

Procès-verbal

Bureau

10 octobre 2014

JS

L'an deux mille quatorze, le dix octobre à 10 heures, se sont réunis, dans la mairie de Saint-Ouen, les Membres du Bureau du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le six octobre, sous la présidence de **Mme Karina Kellner**, Présidente du SITOM93.

Présents :

Monsieur Bernard CACACE	Le Raincy
Monsieur Anthony DAGUET	C.A. Plaine-Commune
Monsieur William DELANNOY	C.A. Plaine-Commune
Monsieur Alain DURANDEAU	SEAPFA
Monsieur Guillaume FOURNIER	Gagny
Monsieur Pierre-Etienne MAGE	Villemomble
Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE	Neuilly-Plaisance
Madame Nicole REVIDON	C.A. Est-Ensemble
Monsieur Laurent RUSSIER	C.A. Plaine-Commune
Madame Ninette SMADJA	Rosny-sous-Bois
Monsieur Ludovic TORO	Coubron

Excusés :

Monsieur Christian LAGRANGE	C.A. Est-Ensemble
Madame Duna MUTABESHA	C.A. Est-Ensemble

Madame la Présidente constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 10 heures 15.

Monsieur Delannoy est désigné secrétaire de séance.

Madame la Présidente remercie monsieur Delannoy ainsi que la ville de Saint-Ouen pour l'organisation de ce Bureau.

Madame la Présidente précise que le prochain Bureau est décalé du 7 novembre au 21 novembre à Villemomble.

Approbation du procès-verbal du dernier Bureau du 5 septembre 2014

Sans remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Préparation budgétaire 2015.

Ce point sera soumis au prochain comité du SITOM93 le 5 novembre prochain. Madame la Présidente rappelle que le SYCTOM organise ses comités les 17 octobre, 7 novembre et 8 décembre prochain.

Dans un premier temps, madame la présidente propose de faire un point avec monsieur Rouault sur le financement du service déchets et sur le coût du service.

Monsieur Rouault prend donc la parole pour décrire de quelle manière est financé le service déchets.

Le service public de collecte et de traitement de déchets ménagers est financé principalement par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), accessoirement par les contributions des éco-organismes et les recettes de la valorisation. La TEOM est assise sur les bases du Foncier Bâti. Chaque année, la collectivité compétente vote le taux à appliquer. Ce produit doit normalement couvrir le coût du service. Il est à noter que les bases du foncier ont augmenté plus vite que le coût du service. Ce coût du service recouvre les dépenses de collecte, de traitement des déchets, mais aussi des dépenses accessoires plus difficilement évaluables comme le ramassage des dépôts sauvages.

Monsieur Rouault insiste sur le fait que l'avenir de la TEOM est incertain, en effet, dans le cadre de la MGP elle sera liée ou pas à la compétence, c'est-à-dire que les collectivités pourraient garder la compétence, mais la TEOM serait transférée à la MGP.

Par ailleurs, dans la perspective des réformes de la fiscalité locale, il y a un projet d'exonération du foncier bâti « entreprises » représentant, en moyenne, 50 % des bases. Ceci a pour conséquence de diviser le produit par deux (à taux constant), donc il ne sera plus possible de financer la collecte et le traitement. Si cela arrivait, il faudrait augmenter les taux (les doubler) ou avoir à nouveau recours au budget général de la commune déjà malmené par les baisses des dotations de l'État.

Le financement du service déchets passe aussi par les REP (responsabilité élargie du producteur). Sur chaque produit vendu, il y a une taxe payée par le consommateur et les Eco-organismes reversent aux collectivités une dotation qui doit couvrir les frais engendrés par le recyclage de ces produits (aujourd'hui 50 à 60 % de ce coût est couvert). Ce système est donc mis en place pour favoriser le recyclage en versant soit directement aux collectivités, soit via le SYCTOM, les aides liées à la performance. Le SYCTOM aide aussi aux collectes sélectives à hauteur de 125,89 € la tonne.

Pour finir, ce service peut être financé par les recettes de la valorisation des produits triés, la vente de la vapeur à CPCU et la vente d'électricité. Suivant la nature des contrats, ces aides sont reversées au SYCTOM ou elles viennent en déduction du prix du service.

Monsieur Rouault détaille ensuite les coûts du service des déchets, celui-ci est d'environ 100,00 € par habitant et par an; se répartissant moitié pour les collectes et moitié pour le traitement.

Le traitement est payé au syndicat :

- Au SITOM93 par le biais de la part fixe à hauteur de 0,36 € par habitant et par an.
- Au SYCTOM par le biais de la part fixe de 6,80 € par habitant et par an (15 % du produit total) et par ailleurs à la tonne traitée, soit 104,80 € par tonne. Parallèlement à ce coût, le SYCTOM reverse une aide aux collectes sélectives de 125,89 € par tonne triée.

Ce cout a beaucoup augmenté ces dernières décennies :

- Amélioration des normes environnementales,
- Développement des collectes séparées et mise en place du tri,
- Diversification du mode de traitement,
- Fiscalité écologique : TGAP,
- Financement des investissements ; au départ le SYCTOM a récupéré les usines déjà construites. En effet, le service était sous la responsabilité du département de la Seine et ensuite de Paris, dans le cadre d'une dévolution de compétence le SYCTOM a récupéré les infrastructures existantes. Mais ce qui pèse le plus c'est le fonctionnement.

Monsieur Rouault détaille ensuite les recettes du syndicat. Celles-ci sont constituées de la part population à hauteur de 520 725 €, de la subvention du SYCTOM pour 205 647 € et des subventions du Conseil général et du Conseil régional pour environ 140 000 €.

Pour faire suite à une question d'un vice-président, monsieur Rouault précise que la redevance du SITOM93, depuis 2010, est fixée à 0,36 €/habitant, tout en rappelant que le coût global est de 100 € par habitant.

Les dépenses propres du SITOM93 sont de l'ordre de 850 000 € recouvrant les frais de personnel, les frais de structure et les frais d'administration générale. Monsieur Rouault revient sur le fait que le budget global du SITOM93 (70 millions d'euros) est important, car il inclut les opérations de traitement des déchets des collectivités au profit du SYCTOM. Les dépenses propres du syndicat (850 000 €) sont couvertes en partie par les recettes du syndicat, mais également par le fonds de roulement. Ce fonds de roulement s'est constitué il y a plusieurs années lors du projet d'un centre de traitement à Tremblay-en-France qui finalement ne s'est pas concrétisé, le SYCTOM devait en reprendre la maîtrise d'ouvrage. Au début du précédent mandat, ce fonds de roulement était juste suffisant pour couvrir nos dépenses résiduelles. Le Bureau de cette époque avait donc réfléchi à la possibilité d'augmenter progressivement la redevance. Toutefois, dans le cadre de la régularisation, avec le SIGUDURS des communes déversantes à l'usine de Sarcelles, le SITOM93 a eu des recettes supplémentaires, ce qui a abondé notre fonds de roulement permettant de maintenir la redevance au niveau actuel. Au-delà de 2016-2017, il sera nécessaire de réévaluer la situation pour augmenter cette part population et/ou de demander au SYCTOM d'augmenter sa subvention.

Monsieur Rouault, rappelle aussi, que sur la dernière mandature le SYCTOM avait prévu d'augmenter sa redevance de traitement de 2% par an. Toutefois en 2013, pour tenir compte de la non réalisation de projet tel que Romainville, le SYCTOM avait décidé, exceptionnellement de baisser cette redevance de 104,80 € à 93,81 €, pour revenir en 2014 au 104,80 €.

Madame la Présidente souhaite maintenir le fonds de roulement au minimum à 200 000 € par an, pour assurer les obligations du syndicat. Le SITOM93 poursuivra ses efforts pour soutenir les collectivités et les associations dans leurs actions pour la prévention, à travers notamment des journées d'étude. À ce propos, madame la présidente salue la réussite de la journée prévention organisée dans les locaux de Plaine-Commune, qui a regroupé plus de 60 participants, avec des acteurs importants et différenciés démontrant qu'il est possible de parler de prévention au-delà des spécialistes concernés par cette question. D'autres actions sont bien sûr envisagées :

- Poursuite du travail avec les bailleurs du territoire
- Appels à projet scolaire
- Semaine des déchets à Clichy-sous-Bois
- Aide au financement la mise en place d'une ressourcerie à Pantin
- Groupes de travail techniciens
- Animation lors de la semaine de la réduction des déchets
- Soutien aux projets locaux

Les dépenses propres du syndicat (personnels et structure resteront du même niveau).

Les contraintes sur notre budget sont nombreuses :

- Recettes insuffisantes pour couvrir nos dépenses récurrentes.
- Les subventions de la Région et du Département à renégocier.
- Débat institutionnel.

Madame la Présidente revient sur l'actualité concernant la mise en place de la MGP (Métropole du Grand Paris). Le Conseil des élus de la mission de préfiguration s'est réuni, il a adopté une résolution qui pour l'instant ne touche pas, au point de vue des compétences, les syndicats. Cette résolution est transmise au Premier ministre qui doit donner son avis le 13 octobre prochain. Cette résolution tient compte des débats des élus dans leurs diversités avec la question du statut des futurs conseils de territoire. Une fois que le Premier ministre aura donné son avis sur cette résolution, un amendement gouvernemental sur la rédaction de l'article 12 doit être présenté dans le cadre de la loi sur les départements et les régions en décembre en première lecture au Sénat. Ensuite, une deuxième loi qui arrivera en décembre s'occupera de la nouvelle organisation territoriale avec la question de la compétence. Si les anciennes EPCI gardent un statut juridique et fiscal et que les compétences sont clairement identifiées, la compétence déchet ne sera pas transférée.

L'ADEME réduisant ses subventions, il demeure une incertitude quant à l'élaboration du nouveau plan de prévention de la Région.

Madame la Présidente résume donc les propositions du DOB, à savoir, garder l'équilibre du fonds de roulement à 200 000 euros, garder la redevance à 0,36 €, tout en maintenant les projets et actions du syndicat.

Monsieur Toro revient sur la MGP car c'est un projet énorme réalisé sans concertation, sur une durée très courte. Monsieur Durandau s'interroge sur l'unification de la taxe, notamment sur les ordures ménagères, qui sera impossible compte tenu du fait que les bases servant au calcul des impôts locaux sont disproportionnées entre, par exemple, Paris et la Seine-Saint-Denis. Monsieur Russier rappelle que cette unification pourrait avoir un effet favorable pour la Seine-Saint-Denis, contrairement à Paris et aux Hauts-de-Seine.

Monsieur Durandau revient sur le maintien de la redevance à 0,36 € par habitant. Celui-ci, stratégiquement, n'est pas forcément favorable à ce maintien, car sachant qu'il faut à terme augmenter, pourquoi ne pas commencer dès maintenant ? Madame la Présidente répond qu'il n'est pas opportun d'augmenter en 2015 notre redevance alors que le SYCTOM semble vouloir baisser la sienne. Par ailleurs, la baisse des dotations de l'état pour 2015 va asphyxier les budgets des collectivités. Il y aura forcément un risque en 2016-2017 d'augmenter plus fortement notre redevance.

Monsieur Malayeude et monsieur Mage souhaitent le maintien de la redevance au taux actuel. Madame Revidon pense également qu'une augmentation serait mal perçue eu égard le contexte politique et budgétaire actuels, mais il serait utile d'informer, à travers notre communication, sur les incertitudes qui pèsent sur le syndicat et quelles en sont les conséquences pour l'avenir.

Monsieur Cacace propose de commencer dès maintenant à augmenter au minimum la redevance, pour éviter une trop forte augmentation dans 2 ou 3ans. Monsieur Toro insiste sur le fait que l'avenir du syndicat est trop incertain à brève échéance pour proposer une augmentation, par contre, il semble important à monsieur Toro de communiquer très largement sur ce thème.

Madame la Présidente propose donc de mettre en place un groupe de travail sur les différents scénarios politiques et financiers qui impacteront la vie du syndicat. Madame la présidente souhaite également adresser un courrier à l'ensemble des maires après le comité pour expliquer dans quelles conditions cette décision a été prise. Il faut aussi réfléchir à une communication dans le bulletin du SITOM93 qui expliquera les conséquences du débat institutionnel et des incertitudes concernant nos financements (ADEME) etc.... Madame la Présidente pose aussi la question de savoir, à travers nos collectivités adhérentes, comment informer la population, en utilisant par exemple les bulletins municipaux. Des affiches présentant les enjeux de la gestion des déchets et du rôle du SITOM93 pourraient être aussi un moyen efficace de communication.

Règlement intérieur suite observation de la DRCL

Madame la Présidente informe les vice-présidents que la Préfecture, par lettre du 14 août 2014, fait remarquer au SITOM93 qu'il y a une erreur dans l'article 1 du Règlement intérieur adopté lors de notre comité du 25 juin dernier.

En effet, les dispositions relatives au nombre minimal de réunions syndicales par année sont les mêmes qui régissent les communes en application de l'article L5211-2 du CGCT. Ainsi les réunions du syndicat sont au moins d'une par trimestre et non, comme formulé dans le règlement intérieur, une fois par semestre.

Madame la Présidente demande à ce que le rapport soit plus explicite concernant la reformulation, avec en parallèle l'ancien et le nouveau texte.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, donnent leur accord pour soumettre ce point au prochain comité.

Demande de subventions auprès des partenaires.

Dans la continuité des conventions établies sur la période 2012-2014 avec le Conseil régional d'un côté et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis de l'autre, des conventions de financement sont prévues pour l'année 2015.

Celles-ci sont en cours de construction, mais devraient être équivalentes à 2014 :

- 80% des dépenses de fonctionnement (salaires + charges) liées aux actions de prévention des déchets subventionnées par la Région Ile de France, soit environ 100 000 €.
- Un montant de 40 000 € pris en charge par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité, donnent leur accord pour soumettre ce point au prochain comité.

Semaine de sensibilisation aux déchets en partenariat avec la ville de Clichy-sous-Bois.

Sur ce point, madame la présidente donne la parole à monsieur Perrot. Celui-ci explique que Le SITOM93 ayant un rôle d'animation territoriale sur les thématiques de la prévention souhaite développer des actions innovantes avec ses collectivités adhérentes.

Le service prévention et animation propose donc en partenariat avec la ville de Clichy-sous-Bois, une semaine de sensibilisation des habitants aux déchets lors du mois d'avril 2015.

Le projet proposé repose sur le partenariat avec les services de la ville de Clichy-sous-Bois, pour solliciter les habitants, communiquer sur l'évènement et créer une dynamique sur la ville. Par ailleurs, une association locale « 360° SUD » impliquée sur la problématique déchets pourrait être prestataire de l'évènement et participer à l'organisation de la semaine. Cette semaine de sensibilisation favorisera les échanges, l'organisation de conférences, des ateliers pratiques, des visites de sites, tout ceci avec un groupe d'habitants afin d'en faire des «référents experts citoyens».

Il y a dans ce projet une réelle volonté d'avoir une dynamique sur la ville, en l'intégrant au sein d'un comité technique (SITOM93, association et collectivité). Ce comité se réunira régulièrement afin de construire avec les différents acteurs du territoire cette semaine de sensibilisation, il aura un rôle de proposition, de réflexion et d'organisation des moments forts de la semaine pour les habitants.

Un comité de pilotage réunissant un représentant de chaque partenaire, les financeurs, et le SITOM93 sera créé afin de suivre le bon déroulement de l'opération. Ce comité validera la programmation de la semaine.

Monsieur Perrot précise que le budget prévisionnel est estimé à 20 000 € : 3 500 € de fournitures (équipements, affiches, repas, logistique...), 10 000 € pour 20 jours de travail avec l'association, 6 000 € pour la communication et la réalisation d'un film qui servira à valoriser cette expérience extraordinaire. La Région Ile-de-France et le Sycotom financeront cette action à hauteur de 80%.

Madame la Présidente rappelle que pour les collectivités qui souhaitent porter des projets, elles doivent s'adresser à Jocelyn Perrot en prenant rendez-vous.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, donnent leur accord pour soumettre ce point au prochain comité.

Point d'information sur la semaine européenne de réduction des déchets.

Sur ce point, madame la présidente donne de nouveau la parole à monsieur Perrot. L'objectif de la semaine européenne de la réduction des déchets (du 22 au 30 novembre) est de sensibiliser sur la nécessité de réduire la quantité et la nocivité des déchets. Cette semaine est pilotée par l'ADEME et le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie. À cette occasion, le service prévention et animation du territoire du SITOM93 propose, du 24 au 28 novembre 2014, un atelier gratuit de fabrication de produits ménagers écologiques et économiques aux CCAS des collectivités adhérentes.

Le projet repose donc sur la participation des habitants sollicités préalablement par les CCAS avec la mise en place d'un atelier dédié au savoir-faire, en fabriquant ses produits ménagers le plus simplement et naturellement possible.

Ce projet permet d'une part d'avoir une réelle dynamique territoriale concernant les déchets dangereux et d'autre part de sensibiliser à une meilleure consommation. De plus, le SITOM93 viendra en complément sur cette semaine aux actions développées par les collectivités déjà engagées dans la prévention. Le budget prévisionnel pour cette semaine d'atelier dans les différents CCAS est estimé à 1 650 € (300 € de fournitures : équipements, produits, contenants... et 1 350 € pour le livret pratique remis aux participants).

Monsieur Toro demande s'il est possible d'animer des ateliers sur ce thème au moment des TAP (Temps d'Activités Périscolaire). Madame la Présidente pense que l'idée est bonne, toutefois cela demande du personnel. Monsieur Durandeu approuve également cette idée, si le SITOM93 est l'organisateur de la prestation, les communes solidairement pourraient participer financièrement à ces opérations. Madame la Présidente rappelle que, outre la démarche environnementale, cette initiative s'adresse à un public précaire, car les produits d'entretien coûtent très cher. Le fait de le faire au sein des TAP pourrait toucher un nouveau public.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, donnent leur accord pour soumettre ce point au prochain comité.

Validation de la convention avec Environnement93.

Madame la Présidente explique qu'il s'agit simplement du renouvellement pour 3 ans d'une convention existante, avec un financement de 1 500 € par an. L'association Environnement 93, en tant que fédération d'associations locales de Seine-Saint-Denis, s'est engagée depuis de nombreuses années sur la thématique des déchets et de la réduction en particulier. Les opérations pilotes menées sur le territoire par Environnement93 (marché responsable, mouvement ZéroDéchets, ...) méritent un soutien et un déploiement plus important.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, donnent leur accord pour soumettre ce point au prochain comité.

Communications de la Présidente.

Madame la Présidente informe les vice-présidents qu'elle a rencontré madame Corinne Valls, maire de Romainville, concernant le centre de traitement. À l'issue de cette rencontre, il est convenu d'une nouvelle rencontre avec le SYCTOM en associant le président d'Est-Ensemble.

Au moment du comité du 5 novembre, un certain nombre d'informations sera porté à la connaissance des délégués, puisque dans le cadre du comité du SYCTOM, il sera abordé notamment la question d'Ivry.

Le congrès de l'AMORCE se déroulera le 22 octobre avec la tenue de l'assemblée générale, conformément à la décision du Bureau, madame la présidente se présentera au conseil d'administration.

En ce qui concerne le CNR, monsieur Toro devait représenter le SITOM93 au conseil d'administration, mais face à un nombre de candidat plus important que prévu, monsieur Toro n'a pas été élu.

Sans aucune autre question, madame la présidente lève la séance à 12h10